

projets dont nous n'aurions autrement jamais bénéficié et qui engendrent fréquemment des activités induites et d'autres possibilités dont notre secteur privé peut tirer avantage. Ce mécanisme, tout comme celui des entreprises privées en coparticipation qu'adoptent de plus en plus souvent les sociétés canadiennes, nous aide à nous assurer que nous n'agissons pas à contre-courant des politiques socio-économiques du pays d'accueil et encourage généralement la recherche de projets mutuellement avantageux.

L'OCDE a assez bien réussi à évaluer l'impact des pays nouvellement industrialisés - comme la Corée du Sud et le Brésil - sur les économies occidentales. Ces études montrent que, tout compte fait, la compétitivité accrue de ces pays est plus que compensée par les nouvelles possibilités commerciales qu'ils nous offrent. En d'autres termes, on peut dire que nos échanges avec ces pays nouvellement industrialisés s'accroissent beaucoup plus rapidement que ceux avec les pays en développement qui ne sont pas encore exportateurs de biens manufacturés et de produits semi-finis.

Les pays de l'OCDE ont reconnu que le monde industrialisé ne devrait pas se retrouver dans la position où il répond à contrecœur à chaque nouvelle demande du monde en développement, mais qu'il est dans leur propre intérêt de prendre des initiatives. Vous savez sans doute que l'OCDE a proposé en 1976 un ensemble de recommandations sur les investissements internationaux qui comprend des lignes directrices devant régir les activités des multinationales. On ne sait pas encore très bien quels effets pratiques pourront avoir ces lignes directrices. Il est évident toutefois que les sociétés qui se conduisent bien sont généralement mieux traitées par les gouvernements hôtes, et je pense que les entreprises multinationales commencent à comprendre qu'il y va de leur intérêt, et j'entends leur intérêt financier, d'observer un ensemble de normes raisonnables comme les lignes directrices de l'OCDE. Je pourrais ajouter que si les multinationales acceptaient plus franchement les lignes directrices de l'OCDE, il serait peut-être plus facile de soutenir que le code de conduite des sociétés transnationales en préparation à l'ONU peut se passer de dispositions plus restrictives que celles prévues dans les lignes directrices.